

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juillet 2018

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 1173)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 439

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 4 A

Après le mot :

« asile, »,

rédigier ainsi la fin :

« le mot : « genre » est remplacé par le mot : « sexe ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'usage du concept de « genre » est loin de faire l'unanimité dans le milieu scientifique. Son usage en lieu et place du mot « sexe » sous-entend l'adhésion à une théorie sociologique soutenant que l'individu construit sa masculinité ou sa féminité indépendamment de toute implication biologique. La prédominance d'une concordance entre le sexe biologique et le « genre » ne serait le résultat que d'une construction sociale pour les tenants de cette approche.

Parce qu'il s'agit d'une simple théorie sans que son fondement scientifique n'ait été établi, il convient de retirer la mention de genre dans la loi.